

L'ADAPTATION



C'est la période durant laquelle votre enfant va s'acclimater progressivement à son nouveau lieu de vie. Elle fait partie du processus d'admission.

Pourquoi est-elle nécessaire?

Il n'est pas toujours aisé de confier son enfant à quelqu'un que l'on connaît à peine, quand bien même qu'il s'agisse d'une professionnelle de la petite enfance. Une période d'adaptation est donc nécessaire pour chaque enfant nouvellement admis afin de faciliter sa rentrée dans l'établissement.

Elle permet:

- **A l'enfant** de se familiariser étape par étape aux nouvelles personnes et aux espaces qu'il va côtoyer,
- **Aux parents** de transmettre les informations importantes concernant le quotidien de leur enfant et de mieux comprendre le fonctionnement de la structure,

- **Aux professionnelles** de personnaliser la prise en charge.

Dès sa naissance, l'enfant a besoin de **relations chaleureuses, stables et d'un climat de confiance**, lui permettant de se sentir en sécurité pour évoluer sereinement.

Cette transition favorise la séparation, Elle aide l'enfant et le parent à se détacher en douceur, pour mieux se retrouver ensuite.

EN QUOI CONSISTE L'ADAPTATION?

Elle implique :

- que l'enfant soit attendu, reçu et accueilli par les référents.
- de favoriser une communication fluide entre les parents, l'enfant et l'ensemble de l'équipe.
- que l'enfant prenne ses repères et investisse sa salle de vie.

Nous proposons généralement une période d'adaptation moyenne de cinq jours, cependant en fonction de l'enfant et de la situation, elle peut être modifiée par l'équipe.

DEROULEMENT DE LA PERIODE D'ADAPTATION

1^{er} JOUR : durée 1 heure

Prise de contact entre le référent désigné, l'enfant et les parents. Présentation des autres référents de l'unité et de la structure.

2^{ème} JOUR : durée 1 heure

Échange – dialogue entre référent et parents sur les habitudes de vie de l'enfant, de ses besoins: de son sommeil, de son alimentation...

3^{ème} JOUR : durée 2 heures

L'enfant reste seul dans son unité en présence de son référent.

4^{ème} JOUR : durée 4 heures

L'enfant vient pour une demi-journée. Matin ou soir avec un repas qui lui est proposé par la mère ou le père en présence du référent.

5^{ème} JOUR : durée 5 heures maximum

L'enfant vient pour une petite journée. Il prend un repas et fait une sieste en notre compagnie.

Il est préférable pour l'enfant de faire des petites journées. Le temps de présence augmentera progressivement jusqu'à atteindre les habitudes horaires précisées par les parents.



Prévenez l'enfant de cette adaptation même si c'est un bébé.

- ✓ Pensez à rassurer oralement votre enfant dès que vous le laissez.
- ✓ Evitez de partir sans le prévenir, dites-lui au revoir.
- ✓ Précisez- lui que vous reviendrez le chercher
- ✓ Respectez le temps d'adaptation et les horaires fixés.
- ✓ Pensez au précieux doudou (tissu, sucette, oreiller, coussin, jouet) :
 - qui le rassure, le console,
 - qui sera le lien entre ses deux milieux de vie.

Vous pouvez également téléphoner pour suivre la vie de votre enfant et vous rassurer.

Pendant cette période, pensez à nous laisser un numéro de téléphone où nous pourrons vous joindre à tout moment.

Objets à ramener à la crèche .

- ✓ Couches jetables - minimum 5 par jour
- ✓ 2 ou 3 vêtements de rechange étiquetés au nom de l'enfant
- ✓ 1 sac étiqueté à son nom pour le linge sale
- ✓ Nécessaires de toilette (lait, crème, tétine etc....)
- ✓ Le carnet de santé (**obligatoire**)

Le coût de cette période est calculé au prorata des heures de présence de l'enfant pendant cette semaine



LIVRET D'ADAPTATION



ADAPTATION DE L'ENFANT

NOM.....

PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE

1^{er} jour :

A partir de :

Avec